



Action 70/02

Grève des écoles : première réponse du DG

Dans un fax transmis aux organisations syndicales ce matin, le directeur général ouvre aux stagiaires la possibilité d'une inscription au tableau bis des mutations.

Il refuse toute autre demande dérogatoire. Les affectations seront communiquées au plus tard le 20 novembre 2002.

Sur le plan financier, il indique que l'ampleur de l'effort déjà consenti en 2001 et reconduit en 2002 ainsi que les limites imposées par les textes applicables ne permettent pas de répondre favorablement à la revendication des stagiaires.

La CFDT soutiendra leurs revendications lors du CTP central du 7 novembre.

Paris, le 6 novembre 2002